

---

Adresse des citoyens de la section de la Halle de la commune de Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la section de la Halle de la commune de Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 314;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21504\\_t1\\_0314\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0314_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

l'affreuse tyrannie essaye de se relever; semblable au tigre furieux à qui sa proie vient d'échapper, elle jettera des hurlemens impuissans au milieu des déserts. Si cette hydre redoutable osait reparaitre, parlez : l'Hercule français est là pour la terrasser de nouveau, la société populaire de Long-jumeau ne sera pas des dernières à vous prouver son attachement. Elle ne peut vous en donner de plus beau témoignage qu'en jurant dans cette auguste enceinte, de rester constamment unie à vos principes.

Vive la République une et indivisible, vive la Convention nationale.

POULET, *président*, PORCHEROT, *instituteur et 39 autres signatures*.

Par délibération de la société populaire du dit Longjumeau du decadi dix brumaire de l'an trois de la République française une et indivisible, les citoyens Lonyot dit Messein, Charles Denis Robinet, Amable Becquet et Noël, ont été nommés commissaires à l'effet de porter l'adresse cy-dessus.

*Pour extrait conforme au registre.*

RICHELET, *secrétaire*, POULET, ROBINET, *vieux secrétaire*, BECQUET, NOËL, LONYOT, *lieutenant infirme de La Verdie*.

### k

[*Les citoyens de la section de la Halle de la commune de Dijon à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (44)

Liberté, Égalité.

Représentants du peuple,

Les citoyens de la section de la Halle de la commune de Dijon, légalement assemblés, viennent d'entendre la lecture de votre adresse au Peuple français.

Les applaudissemens les plus unanimes ont accompagné et suivi cette lecture.

Les grands principes développés dans votre adresse émanent de la justice et nous manifestent de plus en plus tout le desir que vous avez de faire le bonheur de la République.

Nous adhérons de tout notre coeur, à ces excellents principes qui seront toujours la règle de notre conduite.

Continuez, citoyens Représentants et soyez convaincus de notre entier dévouement.

Dijon, 30 vendémiaire 3<sup>e</sup> année de la République française, une, indivisible.

*Suivent 158 signatures.*

### l

[*Copie conforme du procès-verbal de la société populaire régénérée de Falaise, lors de sa séance du 26 vendémiaire an III*] (45)

Liberté, Égalité, fraternité, unité, indivisibilité de la République ou la mort.

Les amis de la Convention nationale composant la société populaire régénérée de Falaise, réunis à l'heure ordinaire au lieu de leurs séances, président Pierre Michel Serant. La séance a été ouverte par les cris de Vive la République, vive la Convention nationale et les défenseurs de la Liberté.

Lecture faite des procès-verbaux des séances des vingt deux et vingt quatre de ce mois, dont la rédaction a été adoptée, du bulletin de la Convention contenant ses séances des 21, 22 et 23 vendémiaire; le président a fait donner lecture réitérative de l'adresse de la Convention nationale au peuple Français et à chaque instant, elle était interrompue par les applaudissemens universels des membres de la société et des citoyens des tribunes.

La lecture finie, après de nouveaux applaudissemens et les cris longtems répetés de vive la République, vive la Convention nationale, le président a dit : Citoyens, l'amour du bien public et l'instruction du peuple, m'ont imposé le devoir indispensable de vous faire donner une seconde lecture de l'adresse de la Convention au peuple français. Trop longtems les factieux partisans d'un nouveau genre de despotisme ont substitué dans des écrits perfides leur voeu infâme à la majorité respectable de la Convention, majorité qui entourée de bastilles multipliées à l'infinie, de poignards, de bayonnettes, de canons et d'échaffauds, ne pouvaient sans s'exposer à être rejetés dans des prisons ou conduits à la mort, manifester son horreur pour cette tyrannie insigne dont l'histoire des tems n'offre point d'exemple. Trop longtems les prosellites des triumvirs qui voulaient faire des representans du peuple fidèle a leurs sermens, autant de martyrs de la Liberté, ont essayés de séduire et d'égarer le peuple pour ne pas redresser l'opinion publique par la lecture fréquemment répetée du voeu libre et des sages remontrances de la Convention.

Qu'il est beau, citoyens, l'enthousiasme que vous avez montré pendant la lecture de cette adresse; il prouve jusqu'à l'évidence que vous n'avez jamais partagé les exécrables principes de ces tigres altérés d'or et de sang qui sur le corp sanglant des citoyens vertueux voulaient élever un trône au crime et couronner la tyrannie sur les membres palpitans de la liberté.

Dominateurs de la Convention et de la France entière, vous n'existez plus et vos vils suppôts seront anéantis, que n'avez vous été témoins en montant à l'échaffaud de l'attache-